



caisse
cantonale neuchâtelaise
de compensation

caisse cantonale
neuchâtelaise de compensation
pour allocations familiales

rapport de gestion 2015

+ -





INTRODUCTION	2-4
PRESENTATION ET ORGANISATION DE LA CAISSE	5-6
INFORMATIQUE	7-8
2015 EN CHIFFRES-CLE	9
ACTIVITES DES SERVICES	10-18
RESULTATS COMPTABLES	19-23



STATUT, TÂCHES ET IMMEUBLES	24
ACTIVITES DES SERVICES	25-26
RESULTATS COMPTABLES	27-28



Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, nous vous présentons les activités de notre institution. Je tiens à remercier tout spécialement les cadres, ainsi que tout le personnel de notre entreprise, sans qui les nombreuses tâches fédérales et cantonales qui nous sont confiées ne pourraient être assumées.

Situation sur le plan fédéral

La Confédération a procédé à l'indexation des prestations du 1^{er} pilier, ainsi que des montants annuels des prestations complémentaires AVS/AI destinés à la couverture des besoins vitaux, comme le prévoit la législation en la matière.

Le 25 novembre 2015, la Confédération a lancé la procédure de consultation relative au projet de révision partielle de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (réforme des PC). Notre institution a été associée à la rédaction de la prise de position du Conseil d'Etat.

Situation sur le plan cantonal

Conformément à l'arrêté modifiant le montant des allocations familiales dès le 1^{er} janvier 2015, le régime cantonal a été amélioré de CHF 20.00 par mois pour les deux premiers enfants.

Dans le cadre de la procédure budgétaire cantonale, notre service financier a procédé à quelques adaptations de calculs et d'évaluations pour se conformer au plan comptable du canton répondant aux exigences du MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé).

Situation de la caisse sur le plan interne

Lors de leur séance en 2014, les membres de la commission de gestion de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation et de la commission consultative de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales ont décidé de créer un bureau constitué de trois commissaires présidé par le conseiller d'Etat, Jean-Nat Karakash, chef du DEAS. Les rapports d'activité de cette commission et de ce bureau sont intégrés aux pages 3 et 4 du présent rapport.

La commission du personnel de la CCNC s'est réunie le 5 mars 2015. Suite à l'augmentation de l'agressivité de certains clients, la commission du personnel a souhaité obtenir un soutien. La direction a décidé de mandater une entreprise spécialisée dans la gestion de crise, afin de fournir les outils nécessaires aux collaboratrices et collaborateurs lors de ce genre de situation.

Suite à une réorganisation interne à la fin de l'année 2014, il a été décidé d'instituer un poste de chargé de mission au sein des services généraux de l'institution. Cette activité consiste en plusieurs tâches à mener en parallèle, notamment dans le cadre de la PMS (planification médico-sociale), de la préparation de dossiers pour le traitement des oppositions en matière de prestations complémentaires, des renseignements aux Offices de poursuite, de la dispense de plusieurs cours dans le cadre professionnel au sein de la structure FORCCLA (Formation des caisses cantonales latines de compensation), de préparation à la retraite pour le compte de l'Etat de Neuchâtel ou encore de la formation pour les bénévoles assistants administratifs de Pro Senectute.

De manière à répondre aux exigences de l'OFAS, le chargé de mission est également responsable de l'introduction formelle d'un système de contrôle interne (SCI). Pour ce faire, la CCNC a choisi le logiciel OPTIMISO qui a été installé en avril 2015 et pour lequel une formation adéquate a été donnée. Les travaux de création et de saisies spécifiques à notre institution ont débuté en juin 2015 et normalement, le SCI devrait être en place à la fin du 1^{er} semestre 2016.

La "journée au vert" du personnel de la CCNC s'est déroulée le 4 septembre 2015. Cette journée a permis d'informer les collaboratrices et collaborateurs sur les nouvelles stratégies informatiques dont les axes principaux sont énumérés dans le rapport d'activité 2015 de la commission de gestion (pages 3 et 4 du présent rapport).

Tant les résultats financiers de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation que ceux de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales sont positifs et permettent de consolider leurs réserves.

La direction de la CCNC tient à remercier ses fidèles collaborateurs de leur travail et de leur engagement. Ces remerciements vont également aux collaborateurs de l'OFAS avec lesquels la CCNC entretient d'excellents contacts.

Pierre-Yves Schreyer, directeur

**Rapport d'activité 2015 de la commission de gestion**

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE
ET DE L'ACTION SOCIALE
LE CONSEILLER D'ÉTAT
CHEF DU DÉPARTEMENT**Commission de gestion de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)
Commission consultative de la Caisse cantonale de compensation pour allocations
familiales (Caisse Alfa)****Rapport d'activité 2015****Introduction**

La commission de gestion est chargée de veiller au bon fonctionnement de la CCNC. L'article 9 du règlement définissant son organisation et ses attributions exige l'établissement d'un rapport d'activité, faisant partie intégrante du rapport annuel que dresse la CCNC en application de l'article 72, alinéa 4, de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants. Le présent document répond ainsi aux exigences réglementaires.

Composition

Présidée par le chef du département de l'économie et de l'action sociale, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-Nat Karakash, la composition de la commission n'a pas été modifiée depuis l'exercice précédent.

Activités de la commission

Lors de sa séance annuelle en 2014, la commission a décidé de constituer un bureau pour appréhender les activités de la caisse de manière plus détaillée et plus suivie. Il est composé des commissaires suivants : Messieurs S. Cattilaz, F. Cuche et O. Lavanchy. Ses membres sont accompagnés dans leurs travaux par le directeur de la Caisse, M. Schreyer et le soussigné. Le bureau s'est réuni le 25 juin 2015 en présence de deux invités, MM. B. Girardin et D. Pignat expert-réviseurs de l'organe de révision de la CCNC, PricewaterhouseCoopers SA (PwC). Cette séance a été consacrée à la présentation du mandat confié par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) aux organes de contrôle des caisses de compensation. Leurs tâches sont ancrées dans un cadre juridique fédéral. Le dispositif de fonctionnement, les flux de capitaux, les principes comptables et financiers du premier pilier et des autres tâches confiées à la CCNC ont été détaillés et commentés. Les rapports de clôture des comptes 2014 de la caisse AVS et de la caisse ALFA ont également été détaillés et expliqués.

La commission a siégé le mercredi 16 décembre 2015 à la Station viticole et encavage de l'Etat à Auviernier. Les commissaires ont été appuyés par Messieurs Schreyer, Meyer et Virag, respectivement directeur, sous-directeur et chef du service financier de la CCNC.



Rapport d'activité 2015 de la commission de gestion (suite et fin)

- 2 -

Les activités de la caisse durant l'exercice 2015 ont été commentées. L'année a été ordinaire jusqu'à la fin du mois de juin, lorsque l'annonce de bouleversements informatiques a contraint la direction à opérer rapidement des choix stratégiques.

La CCNC collabore jusqu'à présent efficacement avec la caisse cantonale bernoise de compensation (CCBE), qui a développé ses propres applicatifs NIL (Neue Informatik Lösung - cotisations) et NIL+ pour les prestations. Les frais de maintenance et de développement devenant trop onéreux, la CCBE a décidé d'intégrer le pool informatique IGS GmbH (Informatikgesellschaft für Sozialversicherungen), auquel elle a cédé tous ses droits sur les applicatifs NIL et NIL+. Face à cette nouvelle donne et confrontée à des aspects logistiques et de timing dictés également par la politique fédérale avec notamment la Réforme de la Prévoyance 2020 ainsi que la révision complète de la loi fédérale sur les prestations complémentaires, la direction de la CCNC a également opté pour la solution d'IGS. Ce pool, dont le siège est à St-Gall, regroupe actuellement 17 caisses cantonales de compensation (sans CCBE et CCNC) et, à futur, d'autres institutions devraient encore y adhérer, notamment la caisse cantonale genevoise.

La CCNC devrait migrer sur cette nouvelle solution informatique à fin 2018. Ces nouveaux applicatifs impliqueront des changements organisationnels et structurels au sein de la CCNC.

L'adhésion de la CCNC au pool d'IGS engendrera une hausse importante des charges liées à l'informatique. La caisse pourra supporter probablement durant les premières années cette augmentation, grâce aux provisions qu'elle a faites tout en conservant le taux actuel de la contribution aux frais d'administration facturée aux affiliés pour autant que leur masse salariale globale ne subisse pas de diminution notable.

La direction a également abordé les mesures prises en faveur des collaborateurs de la CCNC, dont certains services subissent un stress croissant face aux assurés de plus en plus violents. Ainsi, une formation spécifique a été donnée par une entreprise spécialisée dans la problématique de la sécurité pour appréhender les clients querulents, que ce soit au niveau de la réception physique ou téléphonique. La sécurité sera également améliorée et des contacts ont déjà été pris avec la Police cantonale.

Les budgets 2016 de la CCNC et de la Caisse d'allocations familiales ont été examinés et commentés.

Les rapports de révisions principales 2015 et les rapports de clôtures des comptes de l'exercice 2014, élaborés par l'organe de révision, PricewaterhouseCoopers SA, de la CCNC et de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales ont été remis et portés à la connaissance des membres de la commission. Les synthèses du résultat des révisions et les conclusions des rapports relèvent que l'organisation et les processus de travail sont conformes aux dispositions légales et que la comptabilité est tenue avec exactitude.

Les commissaires ont pris connaissance à la satisfaction générale des activités déployées par la CCNC durant l'exercice 2015.

Neuchâtel, le 31 décembre 2015

Jean-Nathanaël Karakash

Conseiller d'Etat



Statut

La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) est une institution autonome de droit public dotée de la personnalité juridique. Fondée le 1^{er} janvier 1948 par le Canton, son administration est séparée de celle de l'Etat. La Caisse est soumise aux instructions ainsi qu'à la surveillance de l'Office fédéral des assurances sociales.

L'organe de révision de la CCNC est la fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA, Place Pury 13, case postale 2836, 2001 Neuchâtel. Il procède à deux révisions annuelles, soit une pour le contrôle des comptes de l'année précédente et une autre concernant l'application des dispositions légales.

Tâches

Conformément à la législation fédérale, la Caisse est chargée d'appliquer les dispositions prévues dans le domaine des assurances sociales, soit l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI), les allocations pour perte de gain et de maternité (APG), la perception des cotisations d'assurance-chômage (AC), la redistribution du produit de la taxe sur le CO2 et les allocations familiales dans l'agriculture (AFA). Elle est également l'organe de contrôle en matière d'affiliation des entreprises à la prévoyance professionnelle (LPP) et à l'assurance-accidents (LAA). D'autres tâches lui sont confiées par le Canton, telles que les prestations complémentaires (PC).

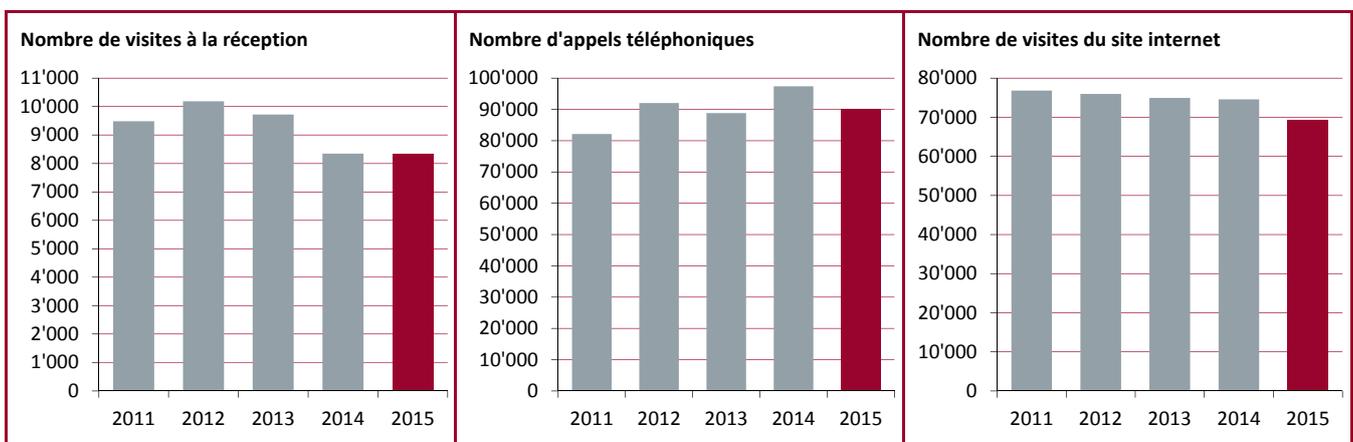
Les allocations familiales et la perception des contributions pour le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) et le Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial sont attribuées à la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales, dont l'administration est assurée par la CCNC.

Immeubles

La Caisse AVS est propriétaire des bâtiments Faubourg de l'Hôpital 28 et 30 à Neuchâtel où elle a son siège. Différents travaux d'entretiens courants et de réfection ont été entrepris en 2015 (cour intérieure, assainissement d'un ancien local à citerne). Des travaux plus conséquents sont prévus pour 2016 avec notamment la rénovation complète des corridors et de la cage d'escaliers ainsi que la sécurisation du hall d'entrée, des locaux de réception et des guichets de la réception. Ces travaux sont nécessaires face à l'augmentation de la violence, verbale et physique, de clients querulents. La Caisse AVS abrite dans ses locaux la Caisse de compensation pour allocations familiales qui lui verse une location.

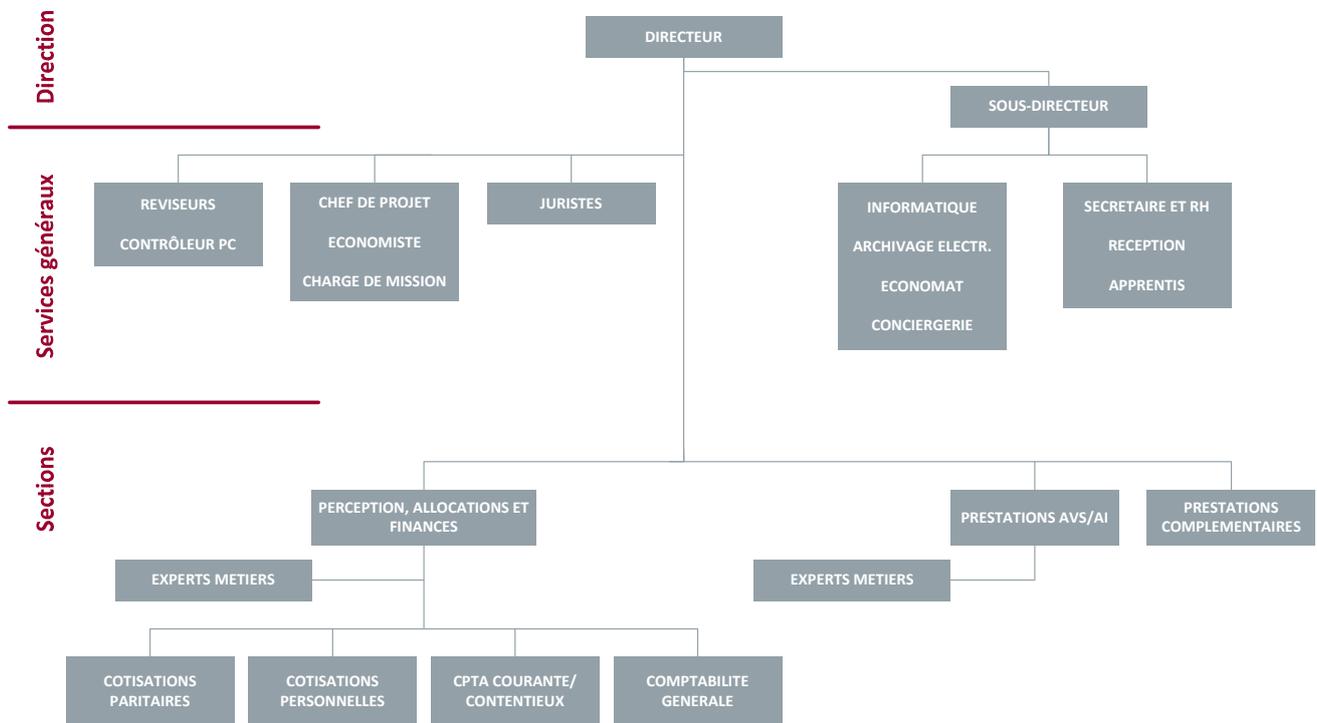
Informations au public

L'information au public s'est diffusée par voie de presse et par notre site internet. Les statistiques des appels téléphoniques ci-dessous comprennent également les appels directs aux collaborateurs des services.

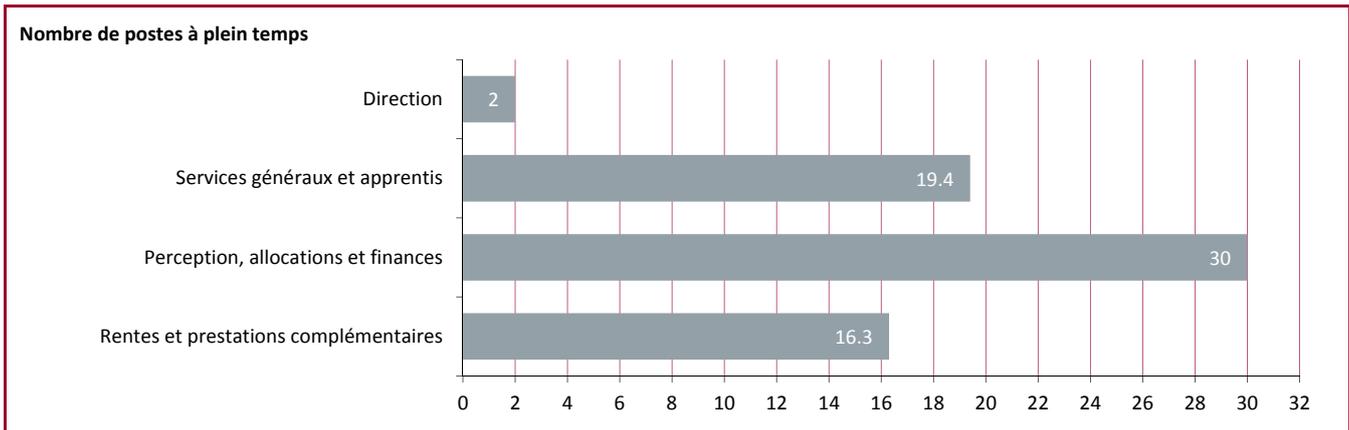




Organigramme au 31 décembre 2015



Le diagramme suivant illustre l'organisation générale de la Caisse au 31 décembre 2015, soit le nombre de postes de travail complets, qui se monte à 67.70, répartis selon les secteurs d'activités. A noter que nous collaborons avec les différentes instances cantonales dans le cadre de la réintégration professionnelle et que ces postes, ainsi que quelques postes de stagiaires, ne ressortent pas dans le diagramme ci-après.





IGS GmbH (Informatique pour assurances sociales)

En raison de la nouvelle orientation informatique à venir, un projet nommé "Coopération" a été lancé par IGS GmbH. Ce projet se compose de plusieurs groupes de travail par domaine de métier intégrant des représentant(e)s des caisses cantonales de compensation, d'IGS GmbH et de partenaires informatiques. Six de nos collaboratrices et de nos collaborateurs participent activement à ces séances de groupes. L'objectif de ces séances est d'analyser et de choisir les meilleurs outils dans le cadre du futur environnement informatique. Un document de projet établi par IGS GmbH sera alors soumis pour approbation à l'assemblée générale des membres du 23 mars 2016. En cas d'approbation dudit document, la phase de développement pourra être lancée.

Partenaire informatique Löwenfels Partner AG

Les travaux suivants ont été effectués sur notre applicatif NIL (domaines des cotisations, de la comptabilité courante des affiliés, des comptes individuels, des allocations pour perte de gain, des allocations de maternité et des allocations familiales) :

- Augmentation des allocations familiales cantonales au 1^{er} janvier 2015.
- Adaptation des montants de référence pour les allocations familiales suite à l'augmentation des rentes AVS/AI au 1^{er} janvier 2015.
- Développement et mise en production des échanges électroniques de données avec le registre IDE (numéro d'identification des entreprises).
- Développement et mise en production de nouveaux processus permettant une meilleure gestion des bonifications pour tâches d'assistance.

Partenaire informatique DV Bern AG

Les travaux suivants ont été effectués sur notre applicatif NIL+ (domaines des rentes AVS/AI, des allocations pour impotents AVS/AI, des indemnités journalières AI, des prestations complémentaires AVS/AI, ainsi que de l'ePortail) :

- Conversion des rentes et des prestations complémentaires suite à l'augmentation des rentes au 1^{er} janvier 2015.
- Adaptation des montants annuels des prestations complémentaires AVS/AI destinés à la couverture des besoins vitaux.
- Génération d'échéances de révision pour les cas de refus de prestations complémentaires avec droit aux remboursements des frais médicaux.
- Développement et mise en production des échanges électroniques de données (commandes d'extraits de comptes individuels, décisions de suppression de rente/API/IJ, projets de décision, prononcés, notifications de révision de rente, communications de maintien API, décisions intermédiaires et décisions de prestation en espèce) avec les offices cantonaux d'assurance-invalidité.
- Nouvelles fonctionnalités pour les utilisateurs de notre ePortail (archivage des attestations d'assurance téléchargées, gestion des droits des utilisateurs de l'ePortail par les entreprises, améliorations dans la saisie des listes de salaires, échanges de communications en ligne entre les utilisateurs de l'ePortail et la caisse de compensation).
- Mise en production de la transmission, via le distributeur Swissdec, de fichiers de salaire à l'aide d'un logiciel de comptabilité salariale certifié Swissdec.

Partenaire informatique Printcom AG

Une nouvelle version de notre logiciel d'impression (OMRmarker 5) a été mise avec succès en production durant l'année 2015. Cette nouvelle version ne nécessite plus l'utilisation de serveurs.

Partenaire informatique Arcantel SA

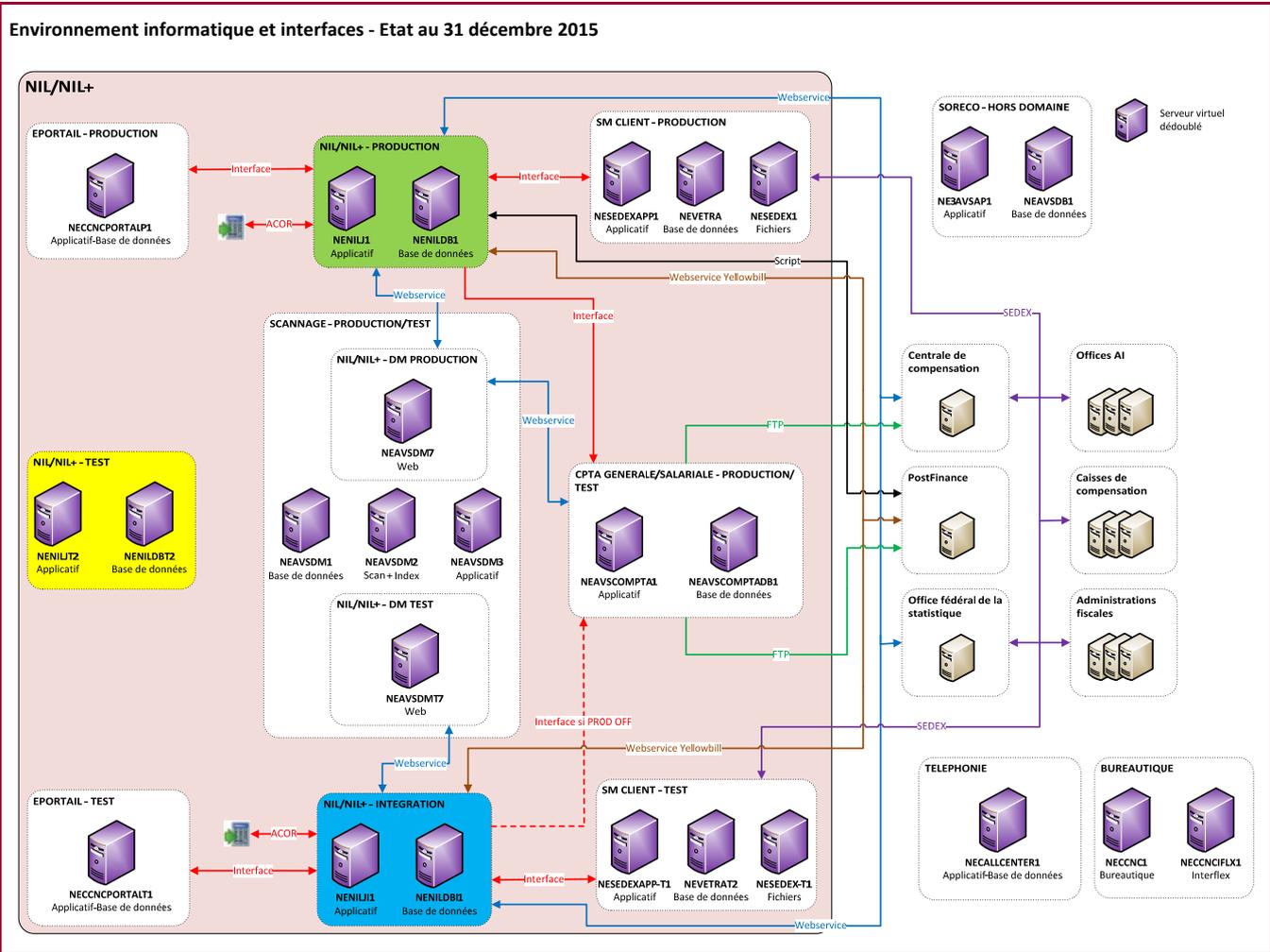
En 2014, le groupe CLINT (Conférence Latine INternet) avait pris la décision d'effectuer une refonte complète des sites internet des caisses de compensation des cantons de Neuchâtel, du Jura, de Vaud, de Fribourg, de Genève et de Berne. Notre caisse de compensation a été chargée de mener à bien ce projet, ainsi que de la saisie du contenu de tous les nouveaux sites. Les nouveaux sites internet des caisses de compensation des cantons de Neuchâtel, du Jura, de Vaud et de Fribourg ont été mis en production en 2014. Les mises en production des sites internet des caisses de compensation des cantons de Berne et de Genève ont, quant à elles, été effectuées début 2015.



Partenaire informatique SIEN (Service Informatique de l'Entité Neuchâteloise)

Le SIEN a réalisé les activités suivantes durant l'année 2015 :

- Dédoublement du solde de nos serveurs. Tous nos serveurs sont désormais dédoublés sur deux sites physiques en haute disponibilité.
- Mises à jours de différents serveurs de Windows 2003 à Windows 2008.
- Installation de nouvelles versions pour nos applications NIL, NIL+, ACOR et ePortail.
- Copies de données productives sur les environnements d'intégration et de test.
- Installation du nouveau logiciel Optimiso dans le cadre de la gestion interne des processus, de l'organisation, du système de contrôle et de gestion des risques.
- Installation du Endreceiver pour la transmission, via le distributeur Swissdec, de fichiers de salaire à l'aide de logiciel de comptabilité salariale certifié Swissdec.
- Installation de nouveaux certificats Sedex pour les services web avec la Centrale de compensation.
- Installation d'un nouveau client Sedex.
- Préparation de différentes images disque pour des nouveaux postes de travail.
- Installation de la version 11 d'Internet Explorer sur l'ensemble des postes de travail.





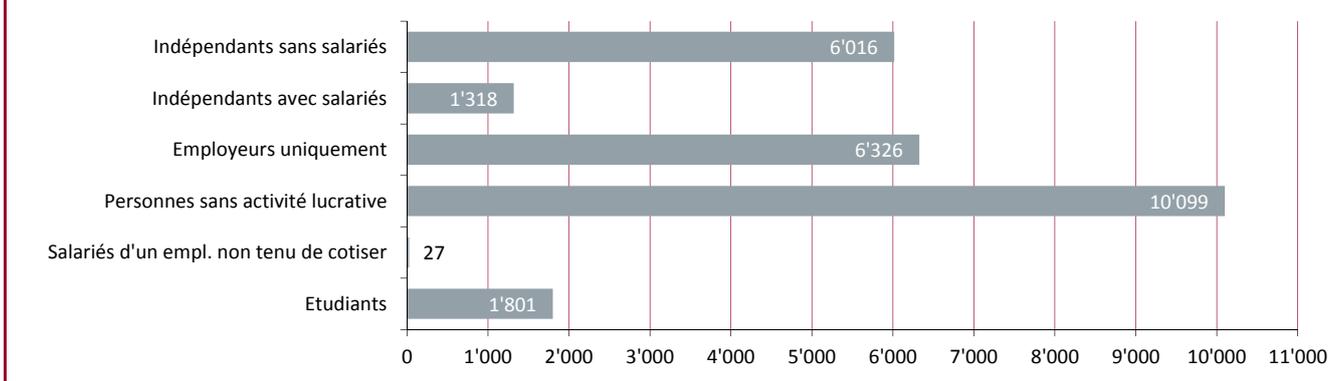
Cotisations AVS/AI/APG/AC/ALFA/AFA (en CHF)	2014	2015	+/- (%)
Cotisations paritaires AVS/AI/APG	251'517'611	255'947'631	1.76
Cotisations personnelles AVS/AI/APG	40'208'520	37'365'827	-7.07
Cotisations à l'assurance-chômage	50'966'130	51'838'172	1.71
Cotisations ALFA	51'743'707	52'704'984	1.86
Cotisations AFA (agriculture fédérale)	321'437	325'719	1.33
	394'757'405	398'182'333	0.87
Prestations AVS (en CHF)	2014	2015	+/- (%)
Rentes ordinaires AVS	420'080'502	428'363'591	1.97
Rentes extraordinaires AVS	746'704	727'701	-2.54
Allocations pour impotents AVS	7'374'008	7'728'046	4.80
	428'201'214	436'819'338	2.01
Prestations AI (en CHF)	2014	2015	+/- (%)
Rentes ordinaires AI	71'725'369	70'646'308	-1.50
Rentes extraordinaires AI	20'091'235	22'634'589	12.66
Allocations pour impotents AI	6'693'677	6'999'102	4.56
Indemnités journalières AI	8'839'108	10'236'254	15.81
	107'349'389	110'516'253	2.95
Prestations complémentaires (en CHF)	2014	2015	+/- (%)
Prestations complémentaires AVS	57'823'221	59'985'991	3.74
Frais médicaux AVS	8'383'097	9'124'254	8.84
Prestations complémentaires AI	40'847'167	42'202'537	3.32
Frais médicaux AI	4'095'653	4'548'740	11.06
	111'149'138	115'861'522	4.24
Allocations pour perte de gain et de maternité fédérale (en CHF)	2014	2015	+/- (%)
Allocations pour perte de gain (APG)	7'183'431	6'787'505	-5.51
Allocation de maternité fédérale (AMAT)	8'398'408	8'045'794	-4.20
	15'581'839	14'833'299	-4.80
Allocations familiales et de naissance (en CHF)	2014	2015	+/- (%)
Prestations ALFA aux salariés	47'523'309	49'841'779	4.88
Prestations ALFA aux indépendants	2'650'229	3'035'642	14.54
Prestations ALFA aux non-actifs	2'877'077	3'211'541	11.63
Prestations AFA (agriculture fédérale)	1'957'154	1'872'286	-4.34
	55'007'769	57'961'248	5.37
Nombre d'affiliés	2014	2015	+/- (%)
Nombre d'affiliés à la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation	25'083	25'587	2.01
Contributions (en CHF)	2014	2015	+/- (%)
Contributions aux frais d'administration	5'887'748	5'885'020	-0.05
Bilan comptable de la CCNC (en CHF)	2014	2015	+/- (%)
Réserves générales	6'159'332	6'928'875	12.49
Bénéfice	769'542	606'702	-21.16
Bilan comptable de la Caisse ALFA (en CHF)	2014	2015	+/- (%)
Fonds de réserves	32'454'081	34'688'565	6.89
Bénéfice	5'027'524	2'234'484	-55.55



Fichier central des affiliés

Affiliés à la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation	31.12.2014	31.12.2015	+/- (%)
Indépendants sans salarié	6'110	6'016	-1.54
Indépendants avec salariés	1'398	1'318	-5.72
Employeurs uniquement	6'116	6'326	3.43
Personnes sans activité lucrative	9'637	10'099	4.79
Salariés d'un employeur non soumis à cotisations	27	27	0.00
Etudiants soumis à la cotisation minimale	1'795	1'801	0.33
	25'083	25'587	2.01

Répartition du nombre d'affiliés au 31 décembre 2015



Affiliés aux caisses professionnelles et interprofessionnelles	31.12.2014	31.12.2015	+/- (%)
	10'375	10'482	1.03

Services en ligne

Notre ePortail compte 1'843 utilisateurs actifs au 31 décembre 2015.

ePortail	2014	2015	+/- (%)
Employés annoncés	7'899	7'193	-8.94
Employés modifiés	9	16	77.78
Duplicatas du certificat d'assurance commandés	94	147	56.38
Départs d'employés annoncés	3'172	4'086	28.81
Relevés de salaires saisis en ligne	79	243	207.59
Relevés de salaires transmis via le distributeur Swissdec*	0	7	-
Rectificatifs saisis en ligne	9	48	433.33
Modifications de l'estimation de la masse salariale annoncées**	29	211	627.59
Communications diverses annoncées**	39	145	271.79
	11'330	12'096	6.76

* Possible depuis le 1^{er} décembre 2015

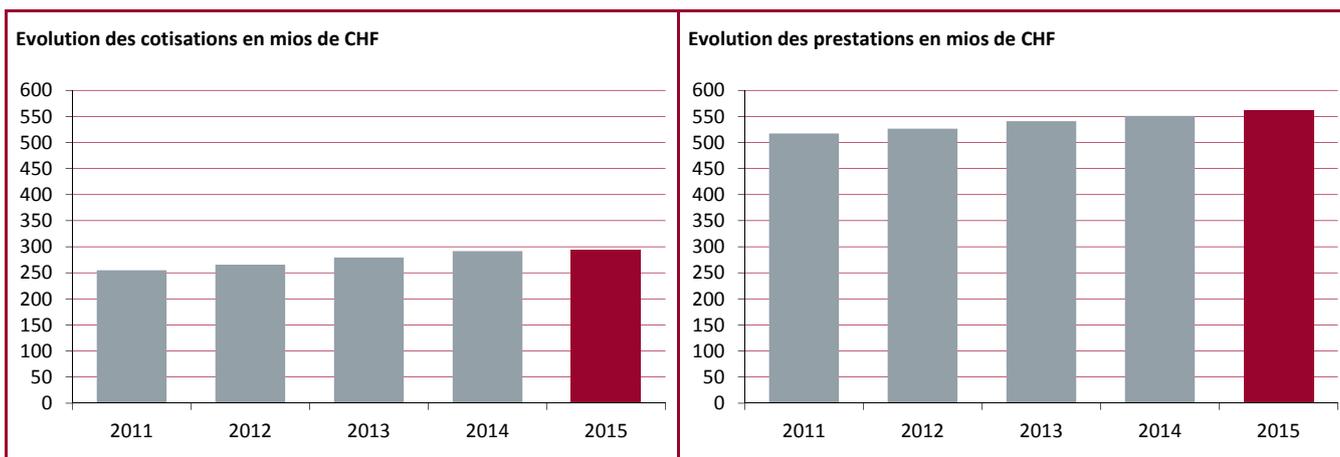
** Possible depuis le 15 octobre 2014

eFacture	2014	2015	+/- (%)
Nombre d'utilisateurs actifs	733	1'016	38.61



Cotisations

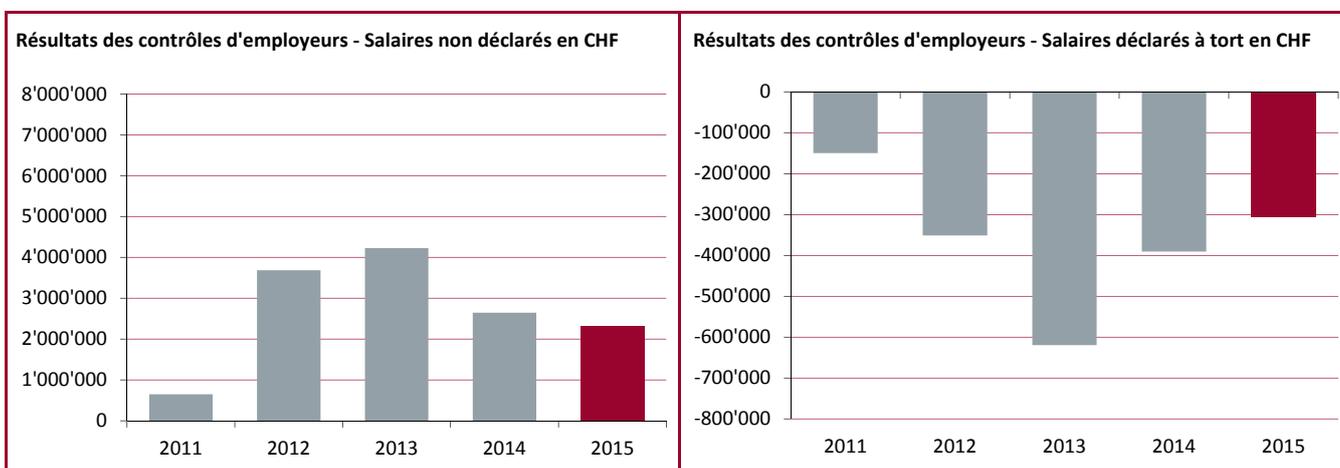
86 formulaires A1 (certificats de détachement) ont été attestés durant l'année 2015.
 1 attestation de détachement pour les USA a été établie.
 Pour l'année 2015, en ce qui concerne les indépendants, 25 oppositions ont été émises contre des décisions de cotisations et 2 pour des questions d'affiliation. 2 recours ont été interjetés contre une décision sur opposition.
 8 oppositions sur intérêts moratoires sur cotisations personnelles pour indépendants ont été examinées.
 Pour les non actifs, il a fallu répondre en 2015 à 8 oppositions à des décisions de cotisations et 1 à un statut de non actif.
 4 oppositions sur intérêts moratoires sur cotisations pour non actifs ont été traitées.
 Les décisions établies en 2015 pour les étudiants n'ont pas fait l'objet d'opposition.



Contrôles d'employeurs

Durant l'exercice 2015, le secteur de révision a procédé à 233 contrôles dans le domaine de l'AVS/AI/APG/AC au siège des affiliés.
 Des rectificatifs ont dû être établis dans 82 cas (soit le 35.19%).
 Durant la même année, la SUVA a procédé à 128 contrôles dans le domaine de l'AVS/AI/APG/AC au siège des affiliés.
 Des rectificatifs ont dû être établis dans 40 cas (soit le 31.25%).

	Salaires CHF	AVS/AI/APG CHF	Frais d'adm. CHF	AC CHF	Intérêts CHF
Non déclarés	2'303'509.25	235'990.85	4'358.35	46'902.80	23'747.60
Déclarés à tort	306'523.80	31'521.80	539.85	6'426.60	2'177.05





Certificats d'assurance AVS et comptes individuels

Nombre d'échanges avec la Centrale de compensation	2014	2015	+/- (%)
Certificats d'assurance AVS établis	5'967	5'411	-9.32
Ouvertures de comptes individuels	9'116	9'561	4.88
Rassemblement des comptes individuels en cas d'extraits de comptes	1'270	1'209	-4.80
Rassemblement des comptes individuels en cas de splitting (partage des revenus)	690	605	-12.32
Rassemblement des comptes individuels en cas de calcul prévisionnel de la rente	536	559	4.29
Rassemblement des comptes individuels en cas de rente AVS	1'226	1'148	-6.36
Rassemblement des comptes individuels en cas de rente d'invalidité	335	366	9.25
Rassemblement des comptes individuels pour usage interne	11'247	9'449	-15.99
	30'387	28'308	-6.84

Nombre de comptabilisations sur les comptes individuels	2014	2015	+/- (%)
Salariés	74'728	72'629	-2.81
Salariés d'un employeur non tenu de cotiser	51	35	-31.37
Retraités exerçant une activité lucrative	3'450	2'807	-18.64
Personnes de condition indépendante	9'880	8'293	-16.06
Personnes de condition indépendante dans l'agriculture	1'480	1'128	-23.78
Personnes sans activité lucrative	13'791	19'754	43.24
Timbres-cotisations	20	13	-35.00
Splitting (partage des revenus)	12'618	12'163	-3.61
Autres	423	311	-26.48
	116'441	117'133	0.59

Montants comptabilisés sur les comptes individuels (en CHF)	2014	2015	+/- (%)
Salariés	2'448'184'464	2'414'189'460	-1.39
Salariés d'un employeur non tenu de cotiser	1'794'085	1'349'700	-24.77
Retraités exerçant une activité lucrative	60'156'349	52'685'284	-12.42
Personnes de condition indépendante	337'504'778	237'315'617	-29.69
Personnes de condition indépendante dans l'agriculture	91'471'344	73'763'143	-19.36
Personnes sans activité lucrative	82'041'346	99'913'789	21.78
Timbres-cotisations	38'616	11'800	-69.44
Splitting (partage des revenus)	5'484'607	3'872'634	-29.39
Autres	4'135'975	7'006'709	69.41
	3'030'811'564	2'890'108'136	-4.64

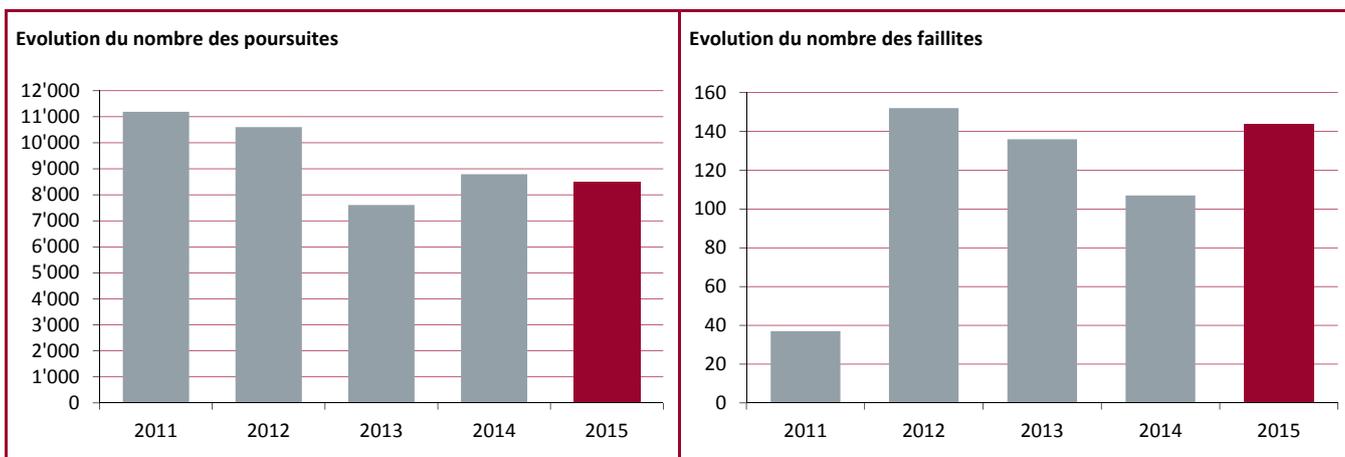
Nombre de comptes individuels	2014	2015	+/- (%)
Etat du fichier des comptes individuels au 31 décembre (actifs et passifs)	426'631	435'470	2.07



Contentieux

Durant l'exercice 2015, les intérêts moratoires de 5% par an dus par des débiteurs ont produit la somme de CHF 943'037.64. L'augmentation du nombre de créances irrécouvrables en 2015 est due à la formation de deux nouvelles employées dans ce domaine et aux changements informatiques (automatisation de plus en plus fréquente des dossiers).

Evolution entre 2014 et 2015	2014	2015	+/- (%)
Rappels	23'876	22'550	-5.55
Sommations	12'188	11'607	-4.77
Sursis (arrangements)	1'729	1'703	-1.50
Réquisitions de poursuites	5'520	4'920	-10.87
Réquisitions de continuer la poursuite	2'865	3'232	12.81
Mainlevées d'opposition	406	358	-11.82
Faillites	107	144	34.58
Créances irrécouvrables	613	2'166	253.34
Actes de défaut de biens	1'537	1'812	17.89
Actions en réparation de dommage (art. 52 LAVS)	113	56	-50.44
Oppositions	23	43	86.96
Dénonciations pénales selon art. 87, al. 2 et/ou 3 LAVS	87	71	-18.39
Dénonciations pénales selon art. 88, al. 3 LAVS	244	199	-18.44
Dénonciations pénales selon art. 169 CPS	148	134	-9.46





Prestations AVS et AI

L'évolution du nombre des bénéficiaires se présente comme suit :

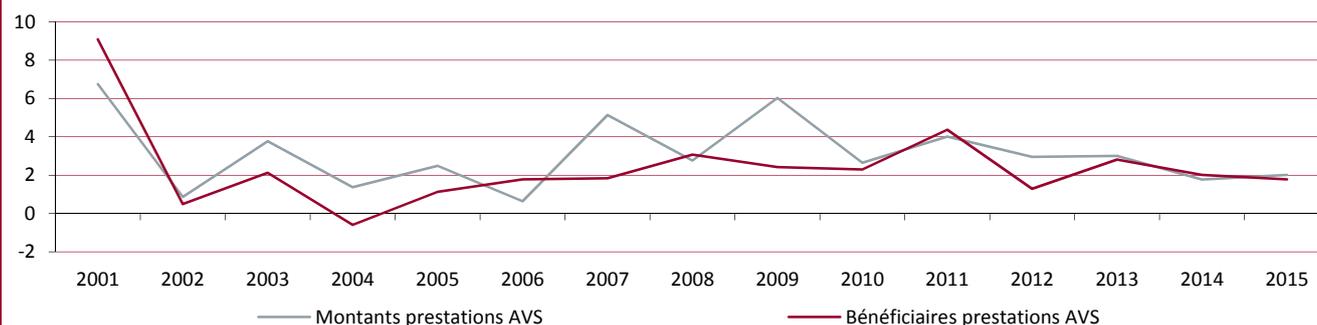
Rentes ordinaires AVS	2014	2015	+/- (%)
Rentes de vieillesse simples	18'427	18'820	2.13
Rentes de survivants	652	660	1.23
Rentes complémentaires pour conjoints	18	14	-22.22
Rentes d'orphelins simples	408	405	-0.74
Rentes d'orphelins doubles	2	4	100.00
Rentes complémentaires pour enfants	282	269	-4.61
Allocations pour impotents	748	730	-2.41
	20'537	20'902	1.78

Rentes extraordinaires AVS	2014	2015	+/- (%)
Rentes de vieillesse simples	39	41	5.13
Rentes d'orphelins doubles	1	1	0.00
	40	42	5.00

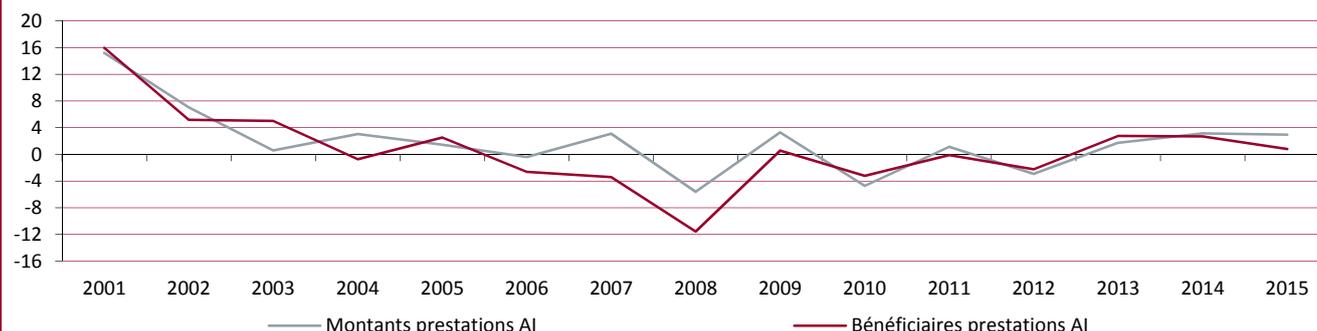
Rentes ordinaires AI	2014	2015	+/- (%)
Rentes simples d'invalidité	3'072	3'043	-0.94
Rentes complémentaires pour enfants	1'221	1'192	-2.37
Allocations pour impotents	627	677	7.97
	4'920	4'912	-0.16

Rentes extraordinaires AI	2014	2015	+/- (%)
Rentes simples d'invalidité	1'012	1'057	4.45
Rentes complémentaires pour enfants	162	174	7.41
	1'174	1'231	4.85

Taux de croissance des prestations AVS en pourcent



Taux de croissance des prestations AI en pourcent





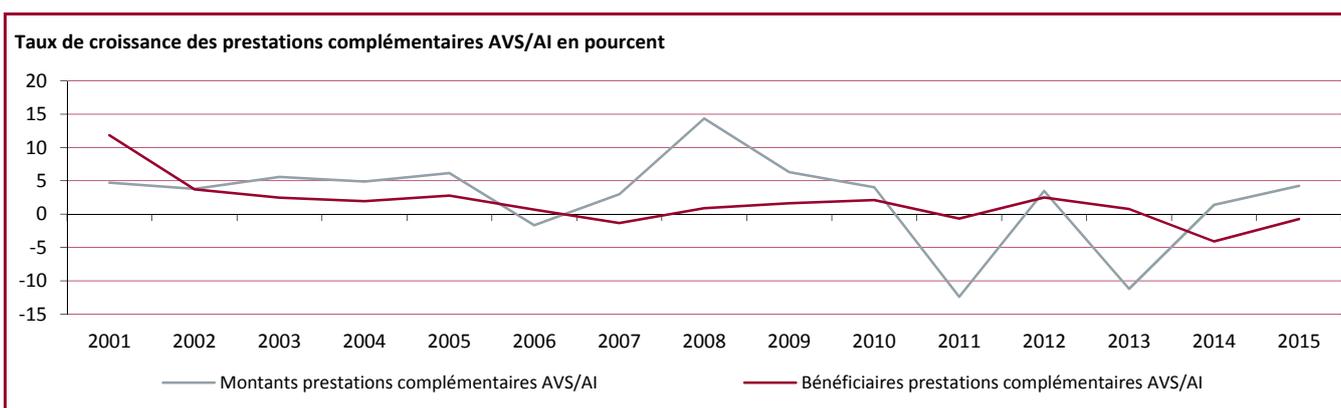
Prestations complémentaires

L'évolution du nombre des bénéficiaires se présente comme suit :

Prestations complémentaires	2014	2015	+/- (%)
Prestations complémentaires sur rentes de vieillesse	4'550	4'515	-0.77
Prestations complémentaires sur rentes de survivants	173	177	2.31
Prestations complémentaires sur rentes d'invalidité	2'613	2'591	-0.84
Prestations complémentaires sur indemnités journalières AI	10	9	-10.00
	7'346	7'292	-0.73

dont bénéficiaires placés durablement dans un home	2014	2015	+/- (%)
Prestations complémentaires sur rentes de vieillesse	1'480	1'404	-5.13
Prestations complémentaires sur rentes de survivants	10	13	30.00
Prestations complémentaires sur rentes d'invalidité	553	515	-6.87
Prestations complémentaires sur indemnités journalières AI	4	1	-75.00
	2'047	1'933	-5.57

Le nombre des dossiers de bénéficiaires durablement placés dans un home se monte à 27.86% en 2014 et à 26.50% en 2015.



Contrôles en matière de prestations complémentaires

Contrôles internes :

Les activités de contrôles internes constituent principalement une aide à l'instruction des dossiers.

Toutes les nouvelles demandes de PC sont réceptionnées par le contrôleur PC qui recherche si les montants des rentes AVS/AI versées correspondent aux montants annoncés. Pour les demandeurs de PC/AI, le degré d'invalidité est contrôlé. Une vérification systématique des données fiscales est opérée à chaque nouvelle demande de PC. L'objectif est de dépister les variations anormales de fortune et de revenu en analysant la situation économique du requérant sur les dix-sept années précédant le dépôt de sa demande. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2008, l'office des impôts immobiliers et de succession nous communique toutes les avances d'hoiries enregistrées.

Ces démarches sont faites dans l'optique de déterminer s'il y a donation ou dessaisissement et le cas échéant de reprendre lesdits montants dans le calcul PC. Les investigations peuvent être longues car elles nécessitent d'importantes recherches auprès du service des contributions, du registre foncier et de l'office des impôts immobiliers et de succession. Il n'est pas possible de déterminer l'impact financier de ces démarches mais on peut affirmer qu'il n'est pas négligeable.

Durant l'année 2015, sur requêtes des collaborateurs en charge des dossiers PC, le contrôleur a procédé à l'analyse de 44 situations liées à un problème fiscal ou immobilier et 20 dossiers représentant des situations de successions très complexes.



Par ailleurs, un contrôle de gestion administrative est fait lors de modifications des PC suite à des révisions de rentes AVS/AI. Il peut s'agir de compensations internes, suppressions de loyer suite à un placement, restitutions non demandées lors d'un décès. Au cours de l'exercice 2015, 19 dossiers ont nécessité un suivi et un montant de **CHF 188'184.00** a pu être récupéré ou économisé pour des PC versées indûment.

Contrôles externes :

A la demande des collaboratrices et collaborateurs des prestations complémentaires et des agences régionales AVS, 66 enquêtes ont été engagées.

Il a été notamment contrôlé si les personnes vivaient réellement à l'adresse indiquée et si la composition du ménage était exacte (éventuelle cohabitation non annoncée).

Un contrôle de la durée des séjours hors de Suisse est ponctuellement fait puisqu'un bénéficiaire de prestations complémentaires ne devrait pas séjourner, dans l'année, plus de 3 mois à l'étranger.

Dans cette catégorie, 9 dossiers se sont révélés positifs et ont engendré une économie réelle de **CHF 72'468.00**.

Finalement, 218 dossiers de bénéficiaires ont été contrôlés afin de comparer avec les impôts si toutes les rentes étaient annoncées correctement. Les revenus d'activité lucrative ainsi que les modifications de fortune ont également été contrôlés et cette tâche a permis une reprise et une économie sur le reste de l'année pour un montant de **CHF 115'923.00**.

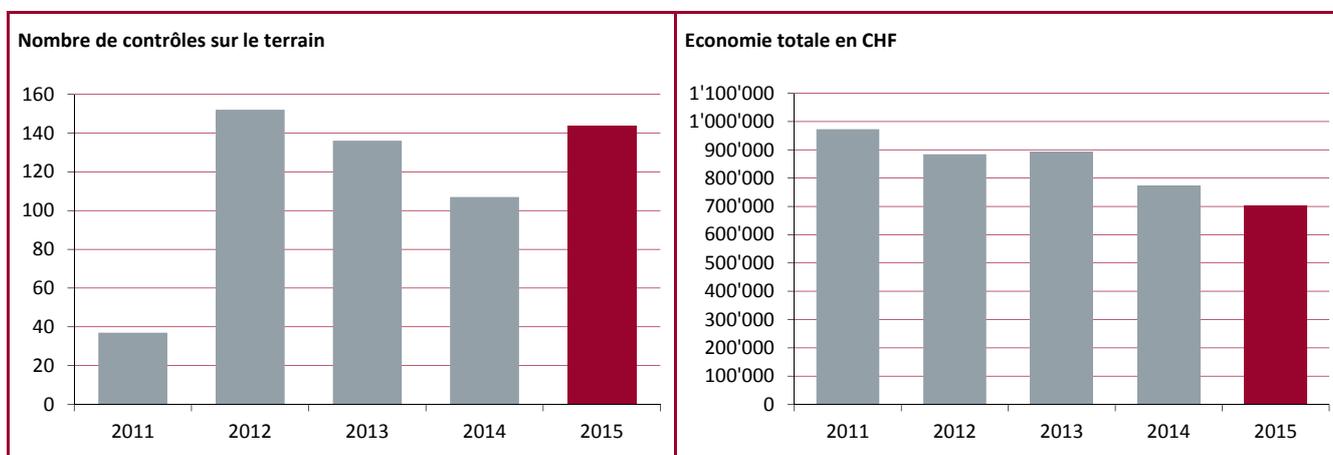
De plus, tous les décès de bénéficiaires de prestations complémentaires sont recensés. Cette démarche permet de comparer les inventaires de succession et les montants de fortune annoncés dans les dossiers, afin de voir s'il y a concordance, et le cas échéant de demander aux héritiers les montants indûment perçus. Les montants récupérés auprès des héritiers représentent **CHF 34'851.95**.

Par ailleurs, les dossiers clos entre deux révisions périodiques, représentent en 2015 une économie de **CHF 293'005.00**.

Statistiques :

L'ensemble des contrôles a généré une reprise de **CHF 255'808.95**, à laquelle s'ajoute une économie réelle de **CHF 448'623.00**.

Les contrôles internes représentent CHF 188'184.00 (26,72%) et les contrôles externes CHF 516'247.95 (73,28%).



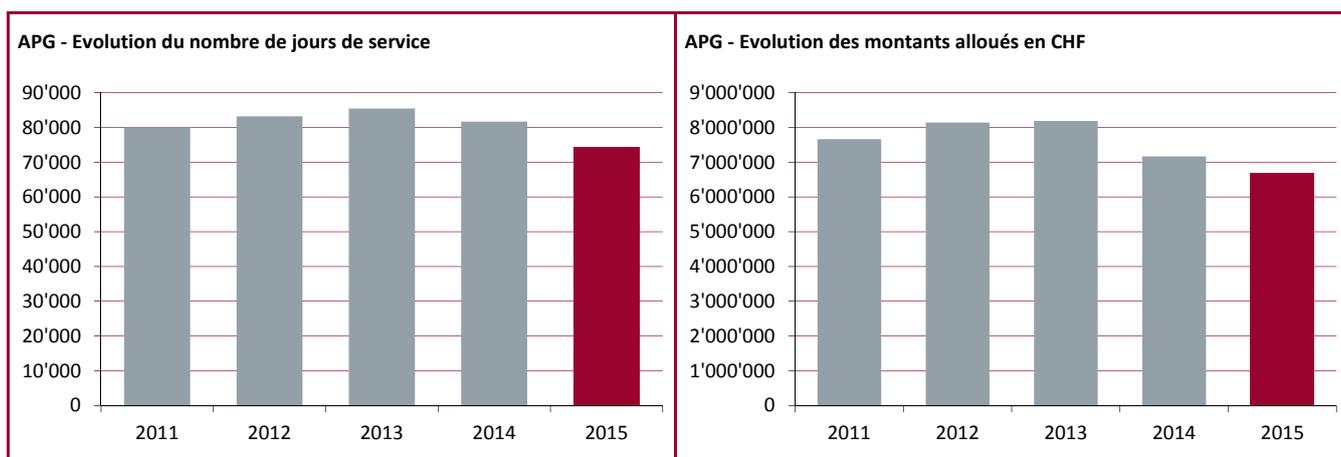


Allocations pour perte de gain et de maternité

Durant l'année 2015, les décomptes d'allocations pour perte de gain (APG) ont fait l'objet de six oppositions. Les données statistiques 2015 se présentent comme suit :

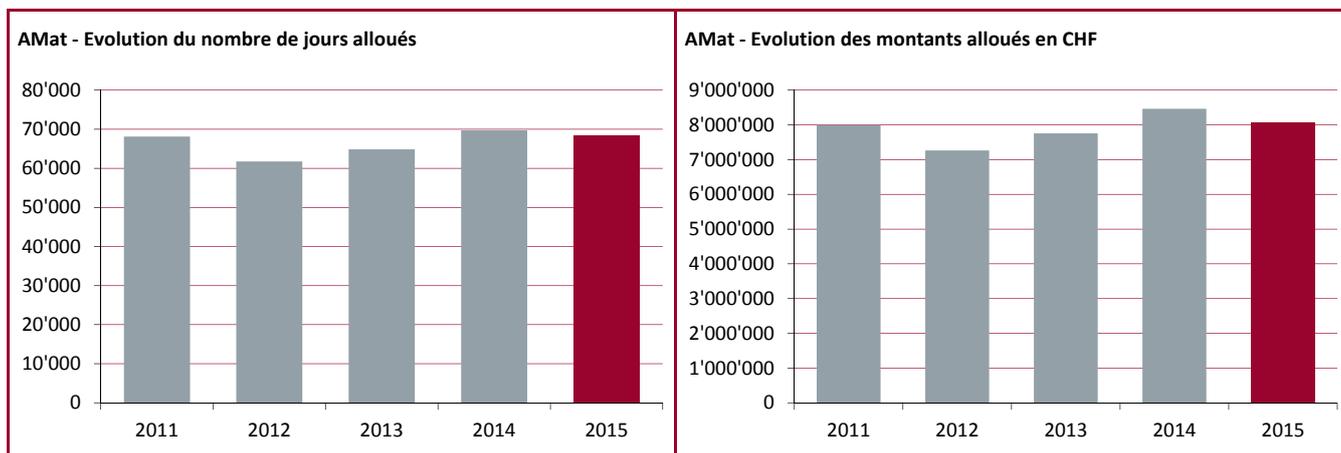
Genre de service	Nombre de jours de service	Montant total*
Service normal	16'841	1'826'739.00
Recrue	16'561	1'041'473.00
Service d'avancement	8'573	985'303.80
Recrutement	564	35'252.80
Sous-officier en service long	3'178	339'396.40
Protection civile	715	83'071.80
Protection civile commandants	0	0.00
Formation de base protection civile	725	47'770.60
Cadres/spécialistes protection civile	842	123'356.00
Jeunesse et sport	1'716	192'678.80
Service civil	17'205	1'526'806.80
Service civil recrue	7'379	479'065.20
Moniteurs de jeunes tireurs	0	0.00
	74'299	6'680'914.20

* y compris participation aux cotisations AVS/AI/APG/AC



Les décomptes d'allocations de maternité fédérales (AMat) n'ont pas fait l'objet d'opposition.

En 2015, **68'294** jours ont été alloués pour un montant total de **CHF 8'060'967.40** (y compris participation aux cotisations AVS/AI/APG/AC).





Allocations familiales dans l'agriculture/viticulture (loi fédérale)

Les agriculteurs neuchâtelois sont toujours répertoriés en deux régions distinctes, l'une de plaine, également applicable aux viticulteurs, l'autre de montagne.

En région de plaine, les agriculteurs et viticulteurs ont bénéficié d'une allocation mensuelle de CHF 200.00 par enfant. En ce qui concerne la région de montagne, ils ont touché une allocation mensuelle de CHF 220.00 par enfant. L'octroi des allocations familiales n'est plus soumis à une limite de revenu dès le 1^{er} janvier 2008.

Une allocation de formation professionnelle d'un montant fixé à CHF 250.00 en région de plaine, augmenté à CHF 270.00 en région de montagne, est versée mensuellement pour chaque enfant, dès le 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin de sa formation, mais pas au-delà de son 25^{ème} anniversaire.

Pour les travailleurs agricoles et viticoles (salariés), une allocation de ménage est également allouée, pour autant que les bénéficiaires répondent aux exigences légales.

Allocations familiales aux travailleurs agricoles et viticoles	Région de plaine	Région de montagne
Nombre de bénéficiaires	74	20
Nombre d'allocations de ménage	72	19
Nombre d'allocations pour enfant	59	38
Nombre d'allocations de formation professionnelle	26	9
Totaux des allocations versées (en CHF)	252'700.00	118'870.00

Allocations familiales aux indépendants dans l'agriculture et la viticulture	Région de plaine	Région de montagne
Nombre de bénéficiaires	61	194
Nombre d'allocations enfants	71	314
Nombre d'allocations de formation professionnelle	54	124
Totaux des allocations versées (en CHF)	272'900.00	1'071'590.00



Centrale de compensation (ZAS) - Compte de fonds

Cotisations AVS/AI/APG	2014		2015	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Amortissements de cotisations personnelles	1'115'265.80		2'474'945.80	
Amortissements de cotisations paritaires	2'305'523.65		2'535'736.55	
Intérêts moratoires irrécouvrables	365'506.10		467'999.86	
Intérêts rémunérateurs sur cotisations	300'210.75		258'841.85	
Cotisations personnelles		40'208'520.45		37'365'827.55
Cotisations paritaires		251'517'611.00		255'947'631.05
Indemnités en réparation du dommage		64'884.75		182'316.45
Intérêts moratoires sur cotisations		1'039'614.02		943'037.64
AVS				
Rentes ordinaires	420'080'502.00		428'363'591.00	
Rentes extraordinaires	746'704.00		727'701.00	
Allocations pour impotents	7'374'008.00		7'728'046.00	
Frais et dépens	3'885.00		0.00	
Taxes d'affranchissement	11'482.55		10'712.30	
Amortissements de prestations à restituer	132'691.29		10'678.05	
Remises de prestations à restituer	780.00		46'474.00	
Intérêts rémunérateurs sur prestations	24'884.00		1'166.00	
Prestations à restituer		1'708'522.00		755'637.00
AI				
Rentes ordinaires	71'725'369.00		70'646'308.00	
Rentes extraordinaires	20'091'235.00		22'634'589.00	
Allocations pour impotents	6'693'677.00		6'999'102.00	
Indemnités journalières	8'839'108.10		10'236'254.80	
Office AI	9'729'035.12		10'056'490.10	
Frais et dépens	48'658.80		48'351.75	
Amortissements de prestations à restituer	12'447.60		66'795.80	
Remises de prestations à restituer	15'798.00		66'619.00	
Participation aux cotisations	507'800.95		585'893.35	
Intérêts rémunérateurs sur prestations	252'611.00		271'607.00	
Prestations à restituer		714'091.20		545'465.45
Indemnités journalières à restituer		718'871.05		873'243.45
APG				
Allocations pour perte de gain	7'183'431.48		6'787'505.40	
Allocations de maternité	8'398'408.00		8'045'794.40	
Frais et dépens APG/AMAT	500.00		0.00	
Participation aux cotisations	929'202.45		886'936.25	
Intérêts moratoires sur prestations APG/AMAT	0.00		14.00	
Prestations à restituer		17'280.40		21'825.00

suite à la page suivante



AFA	2014		2015	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Allocations familiales aux salariés (agriculture)	422'924.20		464'911.40	
Allocations familiales aux indépendants (agriculture)	1'534'229.80		1'407'374.60	
Amortissement des cotisations AFA salariés	0.00		1'515.90	
Remise de prestations AFA à restituer	0.00		6'120.00	
Indem. frais de gestion	30'887.00		29'407.00	
Cotisations		321'437.90		325'719.80
Prestations à restituer		10'250.00		16'289.60
AC				
Amortissements de cotisations	456'109.25		525'410.45	
Indemnités pour frais de gestion	179'387.90		184'194.00	
Cotisations		50'966'130.85		51'838'172.25
Indemnités en réparation du dommage		13'493.70		37'693.50
Report en faveur du cpte courant de la Centrale	347'301'814.87		348'861'681.24	
Report à charge du cpte courant de la Centrale		570'783'784.64		584'255'049.36
Taxe CO2				
Redistribution taxe CO2 aux entreprises	1'271'520.85		1'677'962.75	
Ristourne redistribution taxe CO2 à l'OFEV via CdC		1'107.55		8'822.50
	918'085'599.51	918'085'599.51	933'116'730.60	933'116'730.60

Centrale de compensation (ZAS) - Bilan comptable (AVS/AI/APG/AFA/AC)

Finances	2014		2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	8'708.25		6'938.35	
Chèques postaux	19'695'181.71		21'176'693.08	
Comptes bancaires	633'013.23		632'265.07	
Régularisation des mouvements d'espèces	463'434.00			5'409.30
Compensation				
Secteur comptable 2 : AVS/AI/APG/AFA/AC	511'331.80			124'910.47
Secteur comptable 3 : Organes d'exécution AI		142'407.04	31'067.73	
Secteur comptable 4 : Prestations complémentaires (PC)		12'103'931.03		11'774'159.61
Secteur comptable 5 : Caisse d'allocations familiales (ALFA)		6'954'260.54		6'526'215.18
Secteur comptable 9 : Compte d'administration		2'111'070.38		3'416'269.67
AVS/AI/APG/AFA/AC				
Affiliés	40'130'568.09		34'026'155.20	
Prestations à restituer	329'582.15		343'187.45	
Créances en réparation du dommage	2'809'887.80		4'501'587.15	
Paiements provisoires de rentes	13'410.00		0.00	
Différences sur compte courant		511'331.80	124'910.47	
Compte courant Centrale de compensation		39'934'441.64		34'478'506.97
Paiements en retour		27'786.80		15'746.15
Indemnités en réparation du dommage		2'809'887.80		4'501'587.15
	64'595'117.03	64'595'117.03	60'842'804.50	60'842'804.50



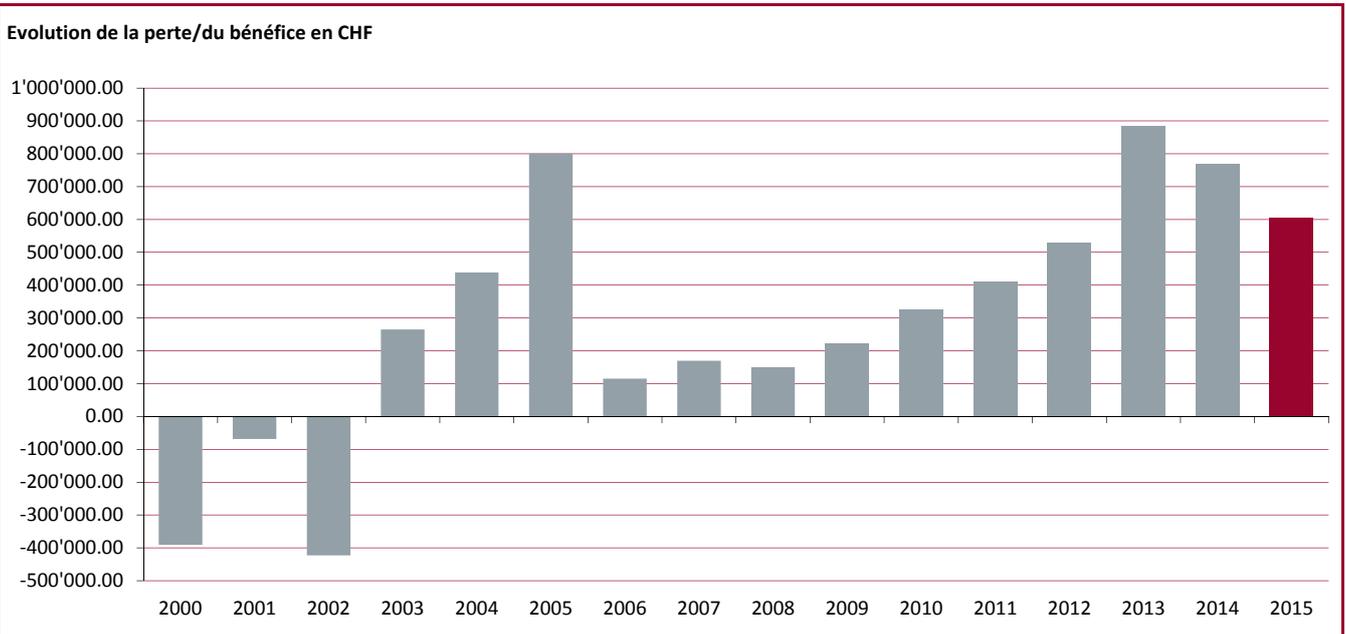
Caisse de compensation - Compte d'administration générale

	2014		2015	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Frais de personnel	8'200'267.95		8'595'146.29	
Fournitures et mobilier de bureau	215'168.20		209'605.10	
Informatique	878'536.95		1'097'920.74	
Autres frais divers	335'671.90		414'343.20	
Frais de poursuites	526'550.90		531'690.15	
Loyers + charges	349'024.65		346'375.30	
Indemnités aux agences	300'000.00		350'000.00	
Frais organe de révision externe	161'676.00		161'676.00	
Frais d'administration irrécouvrables	404'322.15		643'775.52	
Amortissements d'équipements	15'460.70		2'430.00	
Constitution de provisions investissements techniques	0.00		300'000.00	
Frais sur comptes courants	41'343.60		59'988.85	
Moins-value comptable sur titres	5'557.06		157'588.85	
Constitution de provisions moins-values sur titres	0.00		135'822.46	
Frais d'immeubles	21'356.35		92'823.15	
Autres frais d'immeubles (redevances publique)	217'900.00		480.00	
Intérêts hypothécaires	24'972.00		50'000.00	
Constitution de provisions invest. et entr. d'immeubles	1'290'000.00		0.00	
Amortissements d'immeubles	0.00		69'600.00	
Contributions aux frais d'administration		5'887'748.61		5'885'020.79
Autres contributions		237'374.40		158'753.35
Emoluments		525'484.55		490'938.60
Indemnités autres tâches		250'120.00		241'425.00
Indemnités frais d'administration ALFA		1'718'382.34		1'747'847.38
Travaux pour tiers		216'081.04		216'484.51
Indemnités frais d'administration AVS/AFA/AC/AI		1'532'448.80		1'506'723.55
Indemnités frais d'administration PC		2'258'394.36		2'322'352.86
Autres produits divers		40'949.35		11'103.15
Frais de poursuites récupérés		535'879.85		575'565.80
Produits sur comptes courants et titres		118'883.66		110'978.90
Plus-values comptables sur titres		271'306.60		121'392.57
Dissolution de provisions moins-values sur titres		5'537.03		50'961.50
Loyers d'immeubles		158'760.00		317'520.00
Dissolution de provisions invest. et entr. d'immeubles		0.00		68'900.00
Excédent de produits	769'542.18		606'702.35	
	13'757'350.59	13'757'350.59	13'825'967.96	13'825'967.96



Caisse de compensation - Bilan comptable

	2014		2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Débiteurs	2'570'012.47		2'142'288.22	
Placements	8'649'688.25		9'310'454.54	
Immeuble Fbg de l'Hôpital 28 + 30	5'800'000.00		5'730'400.00	
Mobilier, machines	3'644.95		1'214.95	
Actifs transitoires	188'150.61		213'561.49	
Avoir envers le secteur comptable 1	2'111'070.38		3'416'269.67	
Créanciers		162'222.35		38'554.55
Emprunt hypothécaire		2'500'000.00		2'250'000.00
Provisions pour frais d'administration ordinaires		2'960'700.00		3'820'844.60
Provisions pour investissements techniques		4'200'000.00		4'500'000.00
Provisions pour entretien d'immeubles		1'000'000.00		934'000.00
Provisions pour investissements immobiliers		290'000.00		287'100.00
Provisions pour moins-values comptables s/placements		1'235'139.04		1'320'000.00
Passifs transitoires		45'630.10		128'112.20
Réserves générales		6'159'332.99		6'928'875.17
Bénéfice		769'542.18		606'702.35
	19'322'566.66	19'322'566.66	20'814'188.87	20'814'188.87





Prestations complémentaires (PC) - Compte de fonds

	2014		2015	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Prestations complémentaires AVS	57'823'221.00		59'985'991.00	
Frais médicaux AVS	8'383'097.20		9'124'254.45	
Amortissements de FM AVS à restituer	35'817.00		21'225.70	
Amortissements de PC AVS à restituer	163'435.15		145'698.65	
Remises de PC AVS à restituer	50'739.00		36'497.00	
Prestations complémentaires AVS à restituer		2'242'666.65		2'528'810.60
Prestations complémentaires AI	40'847'167.00		42'202'537.00	
Frais médicaux AI	4'095'653.70		4'548'740.80	
Amortissements de PC AI à restituer	354'312.10		199'519.60	
Remises de PC AI à restituer	80'160.00		25'737.00	
Prestations complémentaires AI à restituer		1'244'870.20		1'086'407.55
Subvention de la Confédération		36'565'010.10		38'814'500.75
Subvention du Canton de Neuchâtel		71'781'055.20		73'860'482.30
	111'833'602.15	111'833'602.15	116'290'201.20	116'290'201.20

Prestations complémentaires (PC) - Compte d'administration

	2014		2015	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Frais de personnel	1'534'798.52		1'551'550.53	
Fournitures et mobilier de bureau	42'440.73		44'558.90	
Informatique	182'019.72		204'994.72	
Autres frais divers	74'733.24		66'199.52	
Loyer + charges	66'166.11		65'795.69	
Indemnités dues à des tiers	290'819.74		329'659.80	
Intérêts du compte courant	65'000.00		59'132.00	
Amortissements d'équipements	2'416.30		461.70	
A la charge de la Confédération		1'376'310.00		1'355'925.00
A la charge du Canton de Neuchâtel		882'084.36		966'427.86
	2'258'394.36	2'258'394.36	2'322'352.86	2'322'352.86

Prestations complémentaires (PC) - Bilan comptable

	2014		2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Prestations à restituer	1'381'062.80		1'665'480.20	
Paiements en retour		10'051.45		2'140.70
Compte courant CCNC		13'474'942.38		13'437'499.11
Avoir envers le secteur comptable 1	12'103'931.03		11'774'159.61	
	13'484'993.83	13'484'993.83	13'439'639.81	13'439'639.81



Statut

La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation AVS/AI/APG est chargée de l'administration de la Caisse d'allocations familiales au sens des dispositions de l'art. 2 du règlement de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales du 21 décembre 1988. Cette dernière a son siège au Faubourg de l'Hôpital 28 à Neuchâtel. Elle vous présente, conformément aux dispositions de l'art. 18 du même règlement, son rapport annuel d'activités de l'exercice 2015.

Tâches

La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales (ALFA) est chargée de l'application de la Loi sur les allocations familiales (LAFAM) du 24 mars 2006, de la Loi d'introduction du 3 septembre 2008 de la loi sur les allocations familiales fédérales (LILAFam) et des dispositions prévues dans le cadre des allocations familiales dans l'agriculture (Loi cantonale sur la promotion de l'agriculture du 23 juin 1997). En outre, elle perçoit les contributions du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP), ainsi qu'au Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial (LAE).

L'organe de révision est la fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA, Place Pury 13, case postale 2836, 2001 Neuchâtel.

Immeubles

La Caisse de compensation pour allocations familiales est propriétaire de deux immeubles locatifs à Cortaillod, rue des Pièces-Chaperon 3 et 5. Ces bâtiments sont régulièrement entretenus et ils ont été repeints en 2015. Elle est également propriétaire d'un immeuble administratif de type "Minergie Plus" actuellement en phase finale de construction à La Chaux-de-Fonds, rue Chandigarh 2, qui dès le mois de mars 2016, abritera l'Office cantonal de l'assurance-Invalidité.



Cotisations

Le taux de contributions est fixé à 2,1% de la masse salariale des employeurs et du revenu en tant qu'indépendant déterminant pour l'AVS/AI/APG. Le produit de l'ensemble des cotisations de l'exercice 2015 s'élève à CHF 57'215'288.00. Le taux de contributions est appliqué de manière identique aux personnes de condition indépendante, toutefois le revenu soumis est plafonné à CHF 126'000.00.

Allocations familiales

Montants des allocations familiales dans le canton de Neuchâtel		Montant en CHF	
Premier enfant	Minimum fédéral : CHF 200.00	220.00	
Deuxième enfant	Minimum fédéral : CHF 200.00	220.00	
Troisième enfant et les suivants	Minimum fédéral : CHF 200.00	250.00	
Complément pour la formation professionnelle	Minimum fédéral : CHF 50.00	80.00	
Allocation de naissance		1'200.00	

Nombre de ménages	2014	2015	+/- (%)
Ménages avec 1 enfant	4'213	4'376	3.87
Ménages avec 2 enfants	4'088	4'111	0.56
Ménages avec 3 enfants	1'091	1'089	-0.18
Ménages avec 4 enfants	215	201	-6.51
Ménages avec 5 enfants	20	24	20.00
Ménages avec 6 enfants	3	6	100.00
	9'630	9'807	1.84

Nombre de bénéficiaires	2014	2015	+/- (%)
Salariés	9'096	9'215	1.31
Personnes de condition indépendante	487	533	9.45
Personnes sans activité lucrative	480	494	2.92
	10'063	10'242	1.78

Nombre d'allocations familiales et de formation	2014	2015	+/- (%)
Salariés	15'739	15'847	0.69
Personnes de condition indépendante	820	887	8.17
Personnes sans activité lucrative	826	840	1.69
	17'385	17'574	1.09

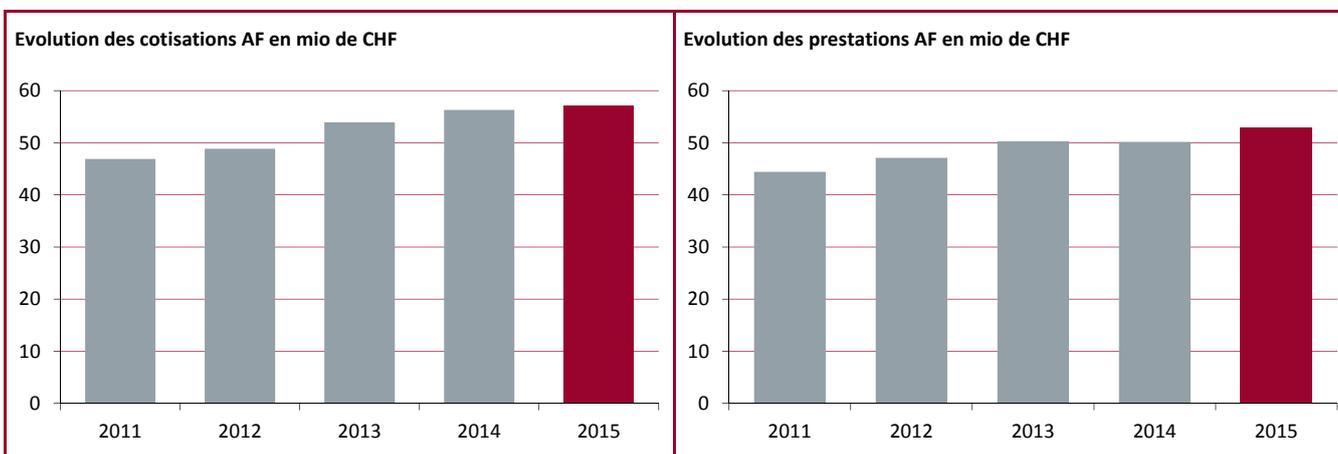
Nombre d'allocations uniques (naissance et adoption)	2014	2015	+/- (%)
Salariés	762	652	-14.44
Personnes de condition indépendante	28	37	32.14
Personnes sans activité lucrative	66	76	15.15
Personnes au chômage	24	23	-4.17
	880	788	-10.45



Prestations d'allocations familiales (en CHF)	2014	2015	+/- (%)
Salariés	46'608'709	49'047'179	5.23
Personnes de condition indépendante	2'614'304	3'041'992	16.36
Personnes sans activité lucrative	2'769'077	3'092'741	11.69
	51'992'090	55'181'912	6.14

Prestations d'allocations uniques (en CHF)	2014	2015	+/- (%)
Salariés	914'600	794'600	-13.12
Personnes de condition indépendante	33'600	44'400	32.14
Personnes sans activité lucrative	108'000	118'800	10.00
	1'056'200	957'800	-9.32

Contributions (en CHF)	2014	2015	+/- (%)
Salariés	51'746'559	52'704'984	1.85
Personnes de condition indépendante	4'550'816	4'510'303	-0.89
	56'297'375	57'215'287	1.63



Les graphes ci-dessus ne concernent que les salariés et les personnes de condition indépendante (dès le 1^{er} janvier 2013) car les personnes sans activité lucrative sont à la charge du canton.

Contrôles d'employeurs

Durant l'exercice 2015, le secteur de révision a procédé à 233 contrôles dans le domaine des allocations familiales au siège des affiliés. Des rectificatifs ont dû être établis dans 81 cas (soit le 34.76%).

Durant la même année, la SUVA a procédé à 128 contrôles dans le domaine des allocations familiales au siège des affiliés. Des rectificatifs ont dû être établis dans 38 cas (soit le 29.68%).

	Salaires en CHF	Contributions en CHF
Non déclarés	2'265'536.25	47'574.70
Déclarés à tort	305'761.80	6'426.60



Allocations familiales (ALFA) - Compte de fonds

	2014		2015	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Prestations allocations familiales	46'608'709.25		49'047'179.15	
Prestations allocations de naissances	914'600.00		794'600.00	
Prestations allocations familiales indépendants	2'613'017.30		2'988'501.25	
Prestations allocations de naissances indépendants	33'600.00		44'400.00	
Prestations allocations familiales "petits paysans"	3'612.55		2'741.60	
Prestations allocations familiales non-actifs	2'877'077.40		3'211'541.10	
Amort. de cotis. et prest. à rest. (y c. indépendants)	389'082.95		648'912.35	
Cotisations allocations familiales		51'746'559.00		52'704'984.50
Cotisations allocations familiales indépendants		4'550'816.45		4'510'303.70
Indemnités en réparation du dommage		10'747.15		11'322.35
Prestations à restituer (y. c. indépendants)		153'032.55		240'015.55
Contribution cantonale aux alloc. familiales non-actifs		2'877'077.40		3'211'541.10
Excédent de produits	5'898'533.10		3'940'291.75	
	59'338'232.55	59'338'232.55	60'678'167.20	60'678'167.20

Allocations familiales (ALFA) - Compte d'administration

	2014		2015	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Frais de personnel	1'389'823.62		1'407'686.73	
Fournitures et mobilier de bureau	42'206.99		44'853.55	
Informatique	143'554.27		152'987.76	
Autres frais divers	64'833.78		57'498.10	
Loyer + charges	64'198.38		65'975.69	
Indemnités dues à des tiers	24'084.00		24'084.00	
Intérêts rémunérateurs contributions	6'682.00		7'472.00	
Amortissements d'équipements	2'522.30		437.40	
Constitution de provisions investissements techniques	0.00		350'000.00	
Charges immeuble Hôpital 28, Neuchâtel	178'627.50		0.00	
Constitution de provisions pour emploi	1'826'173.60		0.00	
Charges immeuble Hôpital 30, Neuchâtel	7'602.75		0.00	
Charges immeubles Pièces-Chaperons 3-5, Cortaillod	233'094.80		213'890.20	
Amort. immeubles Pièces-Chaperons 3-5, Cortaillod	48'000.00		48'000.00	
Moins-values sur titres	0.00		137'461.72	
Frais de gestion + droit de garde	55'163.20		93'679.46	
Constitution de provisions moins-values sur titres	0.00		502'270.20	
Frais d'administration AF		49'120.55		5'398.10
Indemnités intérêts moratoires		19'523.00		16'779.00
Refacturation frais d'administration alloc. non-actifs		260'000.00		265'200.00
Produits placements des capitaux		538'558.11		632'249.57
Produits immeuble Hôpital 28, Neuchâtel		99'900.00		0.00
Bénéfice s/vente Hôpital 28, Neuchâtel		1'621'713.60		0.00
Produits immeuble Hôpital 30, Neuchâtel		58'860.00		0.00
Bénéfice s/vente Hôpital 30, Neuchâtel		278'800.00		0.00
Produits immeubles Pièces-Chaperons 3-5, Cortaillod		289'164.50		280'862.65
Dissolution provision entretien Pièces-Chaperons 3-5		0.00		200'000.00
A la charge du fonds allocations familiales		870'927.43		1'705'807.49
	4'086'567.19	4'086'567.19	3'106'296.81	3'106'296.81



Allocations familiales (ALFA) - Bilan comptable

	2014		2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Compte de chèques postaux	2'683'054.26		4'812'090.17	
Comptes bancaires	8'210'764.57		2'666'308.42	
Impôts anticipés	28'747.52		37'904.03	
Débiteur Offidus SA	27'188.85		2'972.45	
Débiteur allocations familiales non-actifs	261'943.20		320'619.20	
Actifs transitoires	26'940.61		53'769.82	
Affiliés ALFA	2'617'549.29		1'805'237.05	
Prestations à restituer	31'444.00		21'437.55	
Affiliés FFPP	121'482.98		108'932.00	
Affiliés LAE	342'173.20		322'606.90	
Affiliés indépendants	1'206'313.10		1'369'812.15	
Prestations à restituer indépendants	34'490.55		39'156.90	
Avoir envers le secteur comptable 1 ALFA	1'606'088.69		0.00	
Avoir envers le secteur comptable 1 FFPP	511'145.05		504'711.43	
Avoir envers le secteur comptable 1 LAE	1'512'975.30		1'505'030.40	
Avoir envers le secteur comptable 1 ALFA ind.	3'324'051.50		4'741'549.15	
Titres	8'670'327.00		11'697'152.86	
Immeuble Le Corbusier, La Chaux-de-Fonds	3'261'112.90		7'584'412.90	
Immeubles Pièces-Chaperons 3-5, Cortaillod	3'885'000.00		3'837'000.00	
Dettes envers le secteur comptable 1 ALFA		0.00		225'075.80
Paiements en retour		0.00		11'493.10
Créanciers FFPP		648'646.63		618'416.28
Créanciers LAE		1'855'148.50		1'827'637.30
Passifs transitoires		11'013.00		13'342.00
Provisions pour investissements techniques		0.00		350'000.00
Provisions pour moins-values comptables s/placements		1'367'729.80		1'870'000.00
Provisions pour emploi		1'826'173.60		1'826'173.60
Provisions pour rénovation Pièces-Chaperons 3-5		200'000.00		0.00
Fonds de réserves		27'426'556.17		32'454'081.04
Bénéfice		5'027'524.87		2'234'484.26
	38'362'792.57	38'362'792.57	41'430'703.38	41'430'703.38

Le fonds de réserves au 1^{er} janvier 2016 se monte à CHF 34'688'565.30.



adresse
fbg de l'hôpital 28
case postale 2116
2001 neuchâtel

téléphone
032 889 65 01
e-mail
ccnc@ne.ch

fax
032 889 65 02
web
www.caisseavsne.ch